

# BUREAU

**Séance du 23 septembre 2024**

**Délibération BU20240923\_2TER**

**Se substitue pour erreur matérielle à la délibération n°BU\_20240923\_02  
Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024**

**VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**2 membre(s) étant absent(s)**

## LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

Les membres du bureau sont invités à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024.

**Florence PETIPEZ**